



**CTSD du 11 septembre 2020**

### **Déclaration préalable de l'UNSA Éducation**

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs les membres du CHSCTD des Côtes d'Armor,

Nous regrettons le format de cette réunion, nous pensons que la Direction Académique pourrait trouver des salles qui permettraient une réunion en présentiel dans des conditions sanitaires protectrices. Au passage, nous vous rappelons les conditions de travail de nos collègues, dans leurs classes parfois chargées, voire surchargées dans les lycées.

La semaine dernière, nous avons indiqué que Pour l'UNSA Éducation, cette rentrée particulière nécessitait des moyens particuliers.

Nous confirmons car pour l'UNSA Éducation il faut des moyens suffisants pour accueillir les élèves et pour assurer les remplacements, a fortiori dans ces conditions. En ce qui concerne notre département, nous avons toujours des doutes en ce qui concerne les possibilités de remplacement et regrettons que les quelques situations qui auraient mérité un moyen supplémentaire ne l'aient pas eu.

Nous pensons que ce contexte bien particulier aurait nécessité un abondement de moyens, même minime...

Nous vous remercions toutefois de nous avoir entendus en ce qui concerne l'école de Trédrez-Locquémeau.

Dans notre Académie, et c'est confirmé par le protocole du rectorat, l'ARS considère que le masque grand public n'est pas suffisant pour assurer la sécurité sanitaire des enseignants des écoles en cas de contact avec un cas Covid avéré chez leurs élèves car ceux-ci n'en portent pas.

Selon les experts, le masque grand public serait efficace contre les contaminations seulement quand il est porté par tous. Lorsque ce n'est pas le cas, pour être protégé il faudrait alors porter un masque de type chirurgical. C'est ainsi que des ARS placent ou non en quatorzaine les enseignants ayant un cas avéré dans leurs classes, selon qu'ils portaient des masques grand public ou des masques de type chirurgical.

L'UNSA Éducation demande au ministère de clarifier au plus vite cette situation et de donner les moyens aux enseignants des écoles et aux AESH d'assurer leur propre sécurité comme celle des élèves et des familles. Les mêmes indications devront être données aux employeurs des autres personnels des écoles comme les Atsem.

L'UNSA Éducation exige que le CHSCT ministériel du 11 septembre réponde précisément à cette problématique comme à beaucoup d'autres qui se posent très concrètement dans la vie des écoles et établissements depuis une semaine.

Les flous sur les consignes et les protocoles demeurent et mettent sous une pression bientôt intenable les personnels, en particulier les directrices et directeurs d'école. 10 jours après la rentrée, le doute sur la capacité à tenir devient vif.

Au vu des remontées que nous avons, dans notre département nous avons les mêmes doutes et vous demandons de limiter au maximum la pression que subissent nos collègues les directeurs et de les soutenir dans leurs tâches, notamment en allégeant les injonctions qui continuent de tomber.

Pour l'UNSA Éducation des Côtes d'Armor, dans le contexte actuel, il faut absolument prioriser et certaines demandes administratives habituelles n'ont pas lieu d'être, nos collègues directeurs ne pourront pas tout faire, nous vous le signalons et vous demandons de relayer cette alerte à Messieurs les Recteurs et Ministre.

Nous vous remercions de votre attention.

Robin Maillot pour l'UNSA Éducation